

Traversée Ile Dûmet – Piriac-sur-mer

REGLEMENT

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE PIRIAC SUR MER

Table des matières

1.	Descriptif du raid et parcours	2
2.	Participants	2
2.1.	Age	2
2.2.	Nombre de participants	2
2.3.	Condition physique	2
3.	Modalités d'Inscription et droits d'engagement.....	2
3.1.	Date.....	2
3.2.	Frais d'inscription	2
3.1.	Constitution du dossier d'inscription	2
4.	Equipement.....	2
5.	Sécurité	2
5.1.	Evaluation de l'état du participant	2
5.2.	Temps limite.....	2
5.3.	Bénévoles nautiques	2
5.4.	Appel à un bateau de secours ou abandon	2
6.	Annulation du raid	2
6.1.	Du fait de l'organisation	2
6.2.	Du fait du participant	3
7.	Règles de bonne conduite.....	3
8.	Résultat du raid.....	3
8.1.	Protocole.....	3
8.2.	Remise des prix	3
9.	Cession du droit à l'image.....	3
10.	Utilisation de l'adresse mail	3
11.	Modification du règlement	3
12.	Demande d'informations	3

Règlement

1. Descriptif du raid et parcours

Le règlement énoncé ci-après est applicable au raid île Dûmet – Piriac organisé le 5 août 2017 par l'amicale des sapeurs-pompiers de Piriac-sur-Mer. Il s'agit d'une traversée de sept kilomètres à la nage entre l'île Dûmet et le port de Piriac-sur-Mer. Les participants sont convoqués à 12h30 au port de plaisance de Piriac-sur-Mer. Les organisateurs sont responsables du dépôt des participants par embarcation à l'île Dûmet. Le premier départ sera donné de la plage de l'île Dûmet à 15h30. Le parcours sera matérialisé par des balises gonflables colorées. Un goulot sera présent à mi-parcours afin de procéder à un comptage des participants grâce à la restitution d'un des deux bracelets présent au poignet des nageurs. Le goulot sert également à distribuer les ravitaillements (eau + barres de céréales). L'arrivée est prévue au port de plaisance de Piriac-sur-Mer. Les participants seront encadrés sous le commandement des sapeurs-pompiers de Piriac-sur-Mer, avec l'aide notamment de la SNSM, la FFSS, et des plaisanciers bénévoles.

2. Participants

2.1. Age

La manifestation est ouverte à tous les nageurs et nageuses nés avant le 31 décembre 2001.

2.2. Nombre de participants

Pour des raisons de sécurité, le nombre de nageurs est limité en fonction des bénévoles sécurité sans dépasser cent cinquante participants. En cas de manque de bénévole, les nageurs inscrits après la 100^{ième} personne pourront se voir annuler leur inscription avec un remboursement intégral de l'inscription.

2.3. Condition physique

L'inscription est ouverte à tous les nageurs pensant avoir les capacités de nager une longue distance. Le raid n'est pas ouvert aux nageurs débutants. Du fait des courants marins, il est impossible de réaliser la traversée en nageant la brasse. L'équipe encadrante se réserve le droit de refuser la participation au raid des nageurs dont l'état est jugé incompatible avec l'épreuve.

3. Modalités d'inscription et droits d'engagement

3.1. Date

Les inscriptions peuvent être faites jusqu'au jour du raid. Néanmoins, les frais d'inscriptions seront majorés à partir du 01 juillet (cf. 3.2. Frais d'inscription).

3.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent :

- La participation au Raid (frais d'organisation et ravitaillement ainsi que l'achat de matériel de sécurité),
- Un T-shirt,
- Repas : une assiette de sardines

Ceux-ci sont de 20 euros pour toute inscription complète envoyée avant le 1 juillet 2017. Ils sont majorés à 25 euros pour les inscriptions envoyées après le 1 juillet 2017.

3.1. Constitution du dossier d'inscription

L'inscription au raid se fait sur Internet à l'adresse suivante : <http://pompiers-piriac.com/le-raid-2017/>

Celle-ci ne sera finalisée qu'à la transmission du dossier d'inscription constitué des éléments suivants :

- D'une copie en cours de validité de la licence FFN (activité natation ou eau libre) ou FF Triathlon ou à une fédération affiliée à la FINA, pompiers, BNSSA ;

- Pour les non licenciés, d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la non-contre-indication à « la pratique de la natation en mer et en compétition »
- Du droit d'engagement réglé via le site internet;
- D'une autorisation parentale pour la traversée pour les participants mineurs;
- De la décharge de responsabilité signée

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

4. Equipement

Le port d'un bonnet de natation de couleur vive est obligatoire. L'organisateur fournit des bonnets de couleur jaune et rouge. Ils devront être restitués à la fin du Raid. Les nageurs seront également équipés de deux bracelets qui serviront au comptage à plusieurs étapes lors du raid. Il est interdit de réaliser la traversée sans combinaison. Les palmes, masques et tubas sont conseillés, ainsi qu'une combinaison épaisse. Les différents matériels et équipements des nageurs sont utilisés et embarqués sous leur responsabilité. L'amicale se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

5. Sécurité

5.1. Evaluation de l'état du participant

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un nageur au raid avant le départ s'ils estiment que son état physique ne permet pas la traversée en de bonnes conditions. Ils se réservent également le droit de stopper la participation de nageurs jugés en difficulté lors de l'épreuve.

5.2. Temps limite

Pour des raisons de sécurité (froid, encadrement des nageurs,...) un temps limite de 3 heures 00 minutes a été fixé pour effectuer cette traversée. Au-delà de ce temps, les nageurs seront invités à sortir de l'eau et à monter à bord des embarcations.

5.3. Bénévoles nautiques

Plusieurs bénévoles nautiques seront mobilisés lors du raid. Ils seront embarqués sur des bateaux, kayaks et jet skis. Leur rôle est de :

- diriger les nageurs dans la bonne direction,
- porter assistance à tout nageur en difficulté,
- remettre des éventuels ravitaillements aux nageurs (eau, barre de céréales)
- de signaler tout départ de nageurs,
- et d'écarter les dangers éventuels provenant d'embarcations externes à l'organisation de la traversée. Des secouristes feront partie de l'équipe encadrante.

Pour les kayakistes, qui suivent les nageurs au plus près, ils devront signaler toute difficulté à l'aide de leurs pagaies en les tenant horizontalement à l'eau au-dessus de leur tête entre leurs deux mains.

Les autres embarcations communiquent entre elles aux moyens de VHF, porte-voix et corne de brune.

5.4. Appel à un bateau de secours ou abandon

Les nageurs devront solliciter toute aide en se mettant sur le dos et levant un bras pour appeler un bateau de secours.

6. Annulation du raid

6.1. Du fait de l'organisation

La tenue du Raid est liée aux conditions météorologiques. Si celles-ci sont compromises avant le début du raid, les inscriptions pourront être remboursées sur demande à hauteur de 10€.. L'organisation ne saurait être tenue de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement engagés par les participants.

6.2. Du fait du participant

La demande de remboursement d'un participant ne pourra être réalisée qu'uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant l'annulation de l'inscription.

7. Règles de bonne conduite

Le participant s'engage à faire preuve d'un code de conduite irréprochable comme le demande toute discipline sportive. Tout manquement aux règles de respect aux autres participants comme aux bénévoles encadrants entraînera le retrait du participant au raid. Les frais d'inscription ne seront pas restitués. De même, l'organisation attache une grande importance aux questions de respect de l'environnement. A ce titre, aucun déchet ne devra être jeté dans la nature, en dehors des espaces prévus à cet effet.

8. Résultat du raid

8.1. Protocole

Un chronométrage sera lancé au départ des participants de la plage de l'île Dûmet. Le temps de chaque participant sera consultable lors de la remise des prix.

8.2. Remise des prix

A l'arrivée, les participants et/ou bénévoles seront récompensés par des lots distribués grâce à un tirage au sort.

9. Cession du droit à l'image

Par l'acceptation des présentes conditions générales liées à la traversée de l'île Dûmet – Piriac-sur-Mer, chaque participant autorise expressément les organisateurs de la traversée ainsi que leurs partenaires médiatiques à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

10. Utilisation de l'adresse mail

Lors de son inscription sur le site internet le participant communique une adresse mail. Le participant autorise l'organisateur à utiliser cette adresse mail pour les raisons suivantes :

- Communication des informations nécessaires à l'organisation du Raid,
- Communication des chronomètres (ceux-ci sont remis sous la forme d'une liste avec l'ensemble des temps du raid).

Aucune utilisation commerciale ne sera réalisée avec l'adresse mail des participants.

11. Modification du règlement

Lors des briefings avant le dépôt des participants à l'île Dûmet et avant le départ du raid, toutes les modifications éventuelles du règlement seront notifiées aux participants. Le règlement à jour sera également consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://pompiers-piriac.com/le-raid-2017/>

12. Demande d'informations

Toute demande d'informations peut être envoyée à l'amicale des sapeurs-pompiers de Piriac-sur-Mer par voie électronique à amicale-sp-piriac@hotmail.fr ou postale à l'adresse suivante :

Bureau de l'amicale
Centre de secours de Piriac Sur Mer
Impasse de la Fontaine Gourlay—Zone artisanale du PLADREAU
44420 PIRIAC SUR MER

Nom :

Prénom :

Date :/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :